

PROCES VERBAL DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 11, JUIN 2015.

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

M. Jean-François Balaudé-Président de l'Université,
Mme Anne-Sophie Ginon-Vice-Présidente (Ressources Humaines),
M. Didier Ramond, Directeur Général des Services
M. Thibaut Pierre-Directeur des Ressources Humaines

Représentants du personnel BIATSS et enseignants :

Mme Gerty Bellance- (SNPTES),
Mme Mireille Blayo- (SNPTES),
Mme Eva Tsalpatouros- (SNPTES),
Mme Fabienne Mazzuchelli- (SNPTES),
Mme Elisabeth Brunet- (CGT),
Mme Haoua Zéroual- (CGT),
M. Naïm Ayari- (CGT),
M. Frédéric Dufaux- (FSU, Secrétaire du CHSCT),
Mme Liliane Rioux-SPSE (FSU),
Mme Frédérique Sitri- (FSU),
Mme Laurence Jung- (CFDT).

Invités permanents :

M. Stéphane Brette-Vice-Président Patrimoine et Développement Durable,
M. Jean-Luc Guinot- Ingénieur Hygiène et Sécurité
M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot-Moyens Généraux et Sécurité,
Dr Mylène Bourennane-Médecin Directeur,
Mme Dorothee Benhamou-Service Commun de la Documentation,
M. Jean-Luc Reynaud (secrétaire de séance).

Membres excusés :

M. Pierre Poquillon-Inspecteur santé et sécurité au travail,
Mme Mireille Thirion-Chargée de Prévention MAE.
Mme Douha Bakhfalouni- (FSU)
M. Pascal Maury- (CGT)
Mme Sophie Da Silva- (FSU)

Dr Florence Dubar-Médecin de Prévention,

Invités à la séance :

M. Cyril Ottenwaelter-assistant de prévention.

Début de la séance : 14 heures 00.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de la séance du 20, mars 2015.
- 2) Approbation du règlement intérieur.
- 3) Election du secrétaire du CHSCT adjoint.
- 4) Bilan Social 2014.
- 5) Points sur les accidents du travail-accidents de trajet du 01/01/2015 au 31/05/2015.
- 6) Point d'avancement des points abordés lors du précédent CHSCT relatifs à la sécurité incendie : (maintenance et réparation des matériels, exercices d'évacuation et organisation générale de la sécurité incendie).
- 7) Points 8 et 9 du CHSCT du 20, mars 2015 : Point de situation inhérent au Marché de Sécurité Incendie. Fonctionnement des registres Hygiène et Sécurité : procédure relative à ces supports.
- 8) Installation de bornes Wifi dans la salle de droit du SCD.

Un point "Informations diverses" sera abordé en fin de séance afin d'indiquer l'état d'avancement de l'enquête sur les Risques Psychosociaux dont Frédéric Dufaux a la charge.

Préambule : Néant.

1) **Approbation du PV du CHSCT du 20, mars 2015 :**

M. Jean-François Balaudé soumet à l'approbation des membres le procès-verbal du CHSCT qui s'est tenu le 20 mars 2015. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2) **Approbation du règlement intérieur CHSCT :**

Les modifications apparaissent à l'article 6 : l'ordre du jour sera acté par le Président après consultation du secrétaire du CHSCT assisté par le bureau de ce même comité.

La réunion du bureau se tiendra au minimum trois semaines avant la date arrêtée du CHSCT.

Les modifications concernent aussi l'article 12 où apparaît l'énumération des membres composant le bureau du CHSCT ainsi que le mode électoral en cas de départ anticipé de l'un des membres. Elles concernent aussi l'article 19 qui limite les séances du CHSCT à trois heures. M. Didier Ramond précise que les points qui n'ont pu être traités seront reportés à l'ordre du jour du CHSCT suivant. Mme Anne-Sophie Ginon préconise que les différents sujets y compris ceux éventuellement reportés, soient « priorités » lors de la tenue du bureau suivant le dernier CHSCT. Cette suggestion convient à l'ensemble des membres de ce comité.

Mme Mireille Blayo insiste sur le fait que les documents produits au débat par les différents intervenants le soient, au moins quinze jours avant la tenue du CHSCT, et non la veille ou le jour même comme cela est le cas aujourd'hui. Cela bien évidemment afin de laisser un minimum de temps à la consultation de ces pièces. Cette mesure sera effective dès le prochain CHSCT qui se tiendra à la rentrée. Le PV sera quant à lui diffusé aux membres dans le mois suivant le dernier comité afin qu'ils puissent dans un délai convenable le relire et faire part de leurs observations éventuelles.

M. Jean-François Balaudé soumet aux voix l'approbation de ce règlement intérieur ainsi modifié. Il est adopté à l'unanimité.

3) Election du secrétaire du CHSCT adjoint :

La séance est suspendue le temps de procéder à l'élection du secrétaire adjoint du CHSCT. Mme Mireille Blayo occupera ces fonctions, elle est élue à l'unanimité des votants.

M. Jean-François Balaudé stipule qu'en l'absence momentanée de M. Thibaut Pierre, les points 4 et 5 prévus à l'ordre du jour seront abordés ultérieurement.

6) Point d'avancement des points abordés lors du précédent CHSCT relatifs à la sécurité incendie : (maintenance et réparation des matériels, exercices d'évacuation et organisation générale de la sécurité incendie) :

M. Jean-Luc Guinot précise qu'il va présenter la nouvelle organisation de la sécurité incendie sur le site d'UPOND. Il développera son argumentation à partir des documents adressés aux membres du présent CHSCT. Il définira donc les statuts et obligations des établissements répertoriés et la mise en place de l'autocontrôle au sein des différents bâtiments.

Ainsi, M. Jean-Luc Guinot informe l'assemblée qu'il a sollicité le Préfet afin de mettre en place dans notre université un plan ETAbblissement REpertorié (ETARE). Ce type de plan permet sous réserve de remplir certaines conditions de devenir un établissement répertorié. Actuellement les universités d'Orsay et de Jussieu font partie de ces types d'établissement. La motivation première de la souscription d'UPOND à ce type de plan est l'effectif très

important qui fréquente notre site ainsi que le nombre croissant de personnes handicapées. La qualité d'évacuation de l'ensemble de ces personnes et plus particulièrement des individus à mobilité réduite justifie pleinement l'adhésion de notre établissement à la mise en place d'un plan ETARE.

Généralement les préfets sont plutôt réticents car cette mesure leur coûte beaucoup d'argent. En effet, ils doivent créer des plans d'intervention notamment pour les secours publics pendant qu'UPOND se chargera de l'aspect organisationnel. Pour le préfet cela impose un déploiement plus important en termes de moyens humains et matériels lorsqu'un sinistre est avéré sur le site.

La seconde raison qui justifie selon M. Jean-Luc Guinot notre souscription au plan ETARE, est la difficulté que rencontrent les secours pour s'orienter et parvenir à l'endroit de l'intervention. Il s'avère que durant les quatre incendies volontaires qui se sont déroulés à la Résidence Universitaire, trois fois les pompiers se sont égarés sur le campus. Dans ce domaine, il faut revoir complètement notre mode de fonctionnement. De plus, le fait que nos bâtiments et ceux du CROUS soient tous nommés alphabétiquement accroît considérablement le risque d'erreur de localisation du lieu d'intervention.

La mise en place de ce plan ETARE s'étalera sur environ six mois grâce à une étroite collaboration avec le Bureau de Prévision des Sapeurs-Pompiers (A ne pas confondre avec le Bureau de Prévention, qui lui, participe au Commissions de Sécurité au sein d'UPOND). L'objectif est d'améliorer de manière significative l'aspect sécurité au sein du campus. Cela grâce à des exercices d'entraînement de nos équipes de sécurité avec les secours publics. Par exemple, les pompiers participeront à l'ensemble de nos exercices d'évacuation. Chacun de ces types d'exercice sera évalué par un sapeur-pompier dédié au rôle d'observateur. Un débriefing sera ensuite organisé afin de pallier les déficiences éventuelles constatées. Des manœuvres seront aussi pratiquées lors d'un exercice d'évacuation. Par exemple, les pompiers simuleront l'extinction d'un incendie et évalueront la coordination de l'ensemble. Ces manœuvres pourront avoir lieu un samedi matin, jour de la semaine ou nous disposons de moins de personnels dévolus à la sécurité, ou encore un soir de semaine après 18 heures, la problématique restant la même. Les services publics de secours, grâce au plan ETARE, en seront conscients et interviendront avec des moyens humains plus importants.

Ce regard extérieur de professionnels aguerris aux différentes techniques de secours fait du plan ETARE un outil totalement fiable et efficace.

Mme Eva Tsalpatouros s'interroge sur le délai de six mois qui lui semble court. M. Jean-Luc Guinot répond que plusieurs points ont déjà été traités, notamment en matière de création d'espaces d'attente sécurisés, et que ce délai est objectivement raisonnable. Cela s'inscrit aussi dans le schéma directeur relatif à l'accessibilité comme le fait remarquer à juste titre Mme Haoua Zéroual. Ces locaux devront être validés par le Bureau de Prévision des sapeurs-pompiers. Suite à cette approbation ils seront clairement identifiés grâce à une signalétique adaptée. Les guides d'évacuation et le personnel de sécurité de l'université bénéficieront d'une formation spécifique qui intégrera l'existence de ces espaces voués à l'évacuation différée.

M. Frédéric Dufaux mentionne la proximité de la gare qui est également un établissement recevant du public. Ce paramètre peut-il avoir une incidence sur la conception du plan ? Il lui est répondu par l'affirmative par M. Jean-Luc Guinot. En effet nos infrastructures et en

particulier nos gymnases pourraient être réquisitionnés par le Préfet. Cet aspect sera intégré lors de la conception du document.

Il précise aussi que ce plan ETARE sera soumis aux membres siégeant au CHSCT avant sa mise en place définitive.

Le point sur les exercices d'évacuation est ensuite abordé : Jean-Luc Reynaud définit les aspects légaux et réglementaires prévus au Code du Travail ainsi qu'au Règlement de Sécurité Incendie et plus précisément au sein de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.

M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot déclare que ces dispositions sont appliquées au sein d'UPOND. Lors du dernier trimestre l'intégralité des bâtiments de l'université a fait l'objet d'un exercice d'évacuation à l'exception de « la barre des lettres ». Cette structure précisément pose problème à cause du risque de perturbation de certains examens, QCM et autres soutenances de thèses, sans oublier les différents Conseils. M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot souhaiterait pouvoir s'appuyer sur un « décideur ressources » afin qu'une date soit arrêtée et validée pour la réalisation de ces exercices. Une vision globale de l'ensemble des manifestations dans « la barre des lettres » reste aujourd'hui très compliquée.

De nouvelles mesures ont été prises avec la nomination de cadres intermédiaires, à savoir pour le bâtiment A : M. Kozan ou Doucouré de la société SNGST. Concernant le bâtiment B : M. Didier Chatignon, pour le bâtiment C : M. Kader Hafidi, pour les bâtiments D et DD : Messieurs Abdellah Bouadjadja et Frédéric Corsois et pour le bâtiment E : M. Jean-Pierre Szurupow. Ces personnes contrôleront que les consignes d'évacuation soient appliquées à la lettre.

L'autorisation de la mise en place de ces exercices pourrait, selon M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot provenir de la Présidence ou de la Direction Générale des Services. Il précise que concernant ce groupe de bâtiments, un exercice est envisagé tous les trimestres. Cet entraînement à l'évacuation ne devrait pas excéder une trentaine de minutes. L'autorisation émanant du bâtiment B devrait idéalement être notifiée 48 heures avant l'exercice et 24 heures pour les UFR. Monsieur Jean-François Balaudé précise que certains impondérables ne sont pas à exclure : visite de Ministre, Secrétaire d'Etat et qu'il soit parfois avisé la veille au soir voir le jour même. Monsieur Jean-Luc Puichaud-Chaudot a toujours la possibilité dans ce cas de figure, d'annuler et reporter l'exercice. Il est convenu que la proposition des dates potentielles d'exercices d'évacuation sera adressée au Cabinet de la Présidence pour validation.

Mme Mireille Blayo aborde le sujet de la formation des guides d'évacuation. Qui les forme et quelle est la périodicité de ces formations ? M. Jean-Luc Guinot préconise des sessions trimestrielles. Il indique également qu'UPOND en corrélation avec ses effectifs devraient disposer de 162 guides, la moitié seulement a été formée.....Une nouvelle campagne de recrutement et de formation doit avoir lieu très prochainement. Ces formations sont organisées et gérées par l'Unité de Sécurité Générale. M. Cyril Ottenwaelter informe les membres du CHSCT qu'il a lui-même dispensé ce type de formation (une quarantaine de personnes étaient présentes) mais que le protocole a été revu et qu'à ce jour la formation des guides d'évacuation d'UPOND incombe effectivement à l'U.S.G. Mme Anne-Sophie Ginon propose de faire un point avec Mme Marie-Cécile Girard pour que l'encadrement de cette formation soit clairement défini et que des listes des personnes formées soient établies et publiées au sein des UFR et autres services concernés.

7) Points 8 et 9 du CHSCT du 20, mars 2015 : Point de situation inhérent au Marché de Sécurité Incendie. Fonctionnement des registres Hygiène et Sécurité : procédure relative à ces supports ;

Monsieur Jean-Luc Puichaud-Chaudot intervient à propos de la maintenance et entretien des matériels concourant à la sécurité incendie. Un nouveau marché a été lancé mais il s'est révélé infructueux. Ce marché devait permettre de remédier aux carences constatées du prestataire actuel et d'établir un véritable diagnostic fiable sur l'état de nos installations et des moyens à mettre en place pour permettre une véritable optimisation de celles-ci. Deux offres ont été soumises pour le lot système de sécurité incendie et deux pour le lot désenfumage. Toutes ont été décevantes et ne répondaient pas à nos attentes notamment en matière de diagnostic. La commission d'appel d'offres a donc émis certaines préconisations entérinées par le vote du Conseil d'Administration. Il s'agit en substance de lancer un marché dédié uniquement à l'aspect diagnostic, un autre dédié à l'aspect maintenance et un troisième à l'aspect travaux. Le titulaire actuel du marché est maintenu dans ses fonctions jusqu'aux prochaines consultations.

Ainsi, deux projets sont distincts :

- un projet d'étude et de travaux traitant de la remise à niveau des installations SSI qui comprendra trois phases : tout d'abord, le recrutement d'un bureau d'étude et d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaborer un programme de travaux accompagné de son CCTP propre. Ensuite interviendra le lancement d'un marché pour recruter les entreprises qui exécuteront ces travaux. Enfin, la réalisation des travaux.

- un nouveau marché de sécurité incendie sera relancé afin de recruter un prestataire fiable qui œuvrera dans le domaine de la maintenance. M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot précise que c'est la Direction Logistique et Sécurité en relation avec la Direction du Patrimoine qui rédigeront le marché (CCTP) qui concerne le bureau d'étude et la maîtrise d'ouvrage. Ces échéances à venir n'empêchent en rien l'exécution des travaux notamment ceux prévus à la Bibliothèque Universitaire ainsi qu'à l'intérieur de « la barre des lettres ».

Trois marchés seront ainsi lancés : 1) marché maîtrise d'ouvrage, bureau d'étude inhérent au diagnostic. 2) marché de travaux pour les remises en état et 3) relance du marché de maintenance.

M. Cyril Ottenwaelter expose ensuite le mode de fonctionnement des registres hygiène et sécurité ainsi que la procédure à suivre en cas d'utilisation de ces derniers. Les pages de ces registres sont aujourd'hui numérotées, ce qui n'était pas le cas auparavant. Le respect de la réglementation permet bien évidemment une meilleure remontée de l'information. La signalétique inhérente à ces documents a également été mise à jour. Les chefs de bâtiments et leurs adjoints ont pour consigne de remonter à M. Cyril Ottenwaelter l'information dès qu'un registre a été utilisé afin que le problème soit traité dans les meilleurs délais. Le registre hygiène et sécurité a été transformé en deux registres : santé et sécurité au travail. L'un à destination des étudiants, l'autre plus particulièrement destiné au personnel. Une note d'information sur l'existence de ces registres a été affichée dans l'ensemble des loges au sein

des bâtiments d'UPOND. Cet affichage permettra peut-être une utilisation plus importante de ces supports.

M. Jean-Luc Guinot revient sur l'autocontrôle dans les bâtiments, initialement prévu au point 6 du présent ordre du jour.

L'université, pour l'ensemble de ces bâtiments, est régulièrement contrôlée par des commissions de sécurité départementales ou communales en fonction de la catégorie de la structure concernée. Ces visites ont une périodicité de deux ans ou de cinq ans. M. Jean-Luc Guinot déplore que les mesures concourant à la sécurité des personnes et des biens ne soient prises qu'uniquement à l'approche de ces contrôles. En collaboration avec M. Patrick Bobin, des « commissions blanches » ont été créées afin d'anticiper les maintenances préventives et curatives dans les bâtiments visés par le passage de la CCDSA.

Ainsi des autocontrôles trimestriels seront réalisés par les chefs de bâtiments et leurs équipes. Un rapport devra être remis à M. Jean-Luc Guinot mentionnant les dysfonctionnements et les moyens mis en œuvre pour remédier à ceux-ci. Une formation spécifique sera dispensée aux chefs de bâtiments. M. Jean-Luc Reynaud, titulaire du SSIAP3 est donc habilité à effectuer des contrôles officiels au sein des établissements recevant du public. De cette manière, il sera vérifié que les préconisations de la commission de sécurité ont bien été réalisées. Ces autocontrôles permettront un suivi régulier des moyens mis en place pour assurer la sécurité à l'intérieur des bâtiments. Ils devraient se dérouler durant huit heures sur l'ensemble d'un trimestre. Dès réception de ces documents par M. Jean-Luc Guinot, ils seront portés à la connaissance des membres du CHSCT, ils seront également à la disposition des commissions de sécurité.

8) Installation de bornes Wifi dans la salle de droit du SCD :

M. Stéphane Brette informe le CHSCT que cette salle s'étend sur mille mètres carrés environ et comprend deux cent trente postes de travail. Elle ouvrira ses portes en septembre 2015. Quatre bornes Wifi seront installées sous le plafond (à environ quatre mètres du sol et à une distance de huit mètres du premier bureau sédentaire) par la DRI. Ce sont des bornes « dernière génération » qui propose des débits conséquents mais qui restent limités par la réglementation en matière d'émission (limitation à cent milliwatts). Ces bornes seront réglables par la DRI pour optimiser la couverture réseau. Paradoxalement, en réduisant l'émission de ces appareils on accroît la couverture. Chaque borne implantée dans cette salle remplace l'équivalent de quatre bornes « ancienne génération ».

Mme Mireille Blayo souhaite savoir si l'opérateur FREE a relancé UPOND pour l'implantation d'une nouvelle antenne téléphonique sur l'un des bâtiments. M. Stéphane Brette précise qu'aucune sollicitation n'a été reçue à ce jour. Cependant SFR a proposé l'installation d'une nouvelle antenne permettant le passage en 4G, requête à laquelle l'université n'a pas répondu favorablement. A la demande de M. Stéphane Brette, une charte d'installation sera proposée par la DRI aux membres du CHSCT concernant l'implantation de bornes Wifi et autres antennes téléphoniques. Ce document précisera les modalités d'installation et les précautions prises vis-à-vis des personnes sédentaires. Cette charte comprendra une cartographie des bornes existantes et indiquera celles qui seront remplacées ou nouvellement implantées. M. Frédéric Dufaux adhère à cette proposition.

4) Bilan Social 2014 :

M. Thibaut Pierre informe que le bilan social 2014 a fait l'objet d'une diffusion auprès du Comité Technique. Il a également été présenté au Conseil d'Administration la semaine dernière. Lors du Conseil Technique, le bilan social 2014 a été adopté grâce à cinq voix pour et quatre abstentions. Ces quatre abstentions ont conduit M. Thibaut Pierre à constituer un groupe de travail au sein du CT. Cela afin d'améliorer ce bilan et de faire apparaître des indicateurs qui ne figureraient pas encore dans ce document et qui pourraient être utiles à la communauté universitaire.

Les aspects formations, hygiène et sécurité au travail feront l'objet d'un développement plus détaillé. En plus d'une diffusion au CT, CA et CHSCT, ce bilan social 2014 a été diffusé au conseil académique restreint ainsi qu'à l'intérieur des CPE.

Pour ce qui est des chiffres, M. Thibaut Pierre précise que nous sommes actuellement au sein d'UPOND : 2200 personnels dont 1345 enseignants et 879 BIATSS. La tendance est de recruter des personnels contractuels en remplacement des départs en retraite. L'objectif est d'accompagner ces personnes jusqu'au concours permettant leur titularisation et ce, dans les deux, trois ans. Malgré tout, les chiffres du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche confirment qu'UPOND compte 10% de titulaires de plus que la moyenne nationale. La tendance vers un repyramidage des personnels de catégorie : C vers les B et A s'accroît. La mutation la plus importante s'effectuant des catégories : B vers les catégories : A. UPOND a ouvert encore cette année une quarantaine de postes aux concours, chiffre supérieur aux autres universités environnantes.

M. Frédéric Dufaux suggère dans le cadre de ce bilan social une traçabilité des chiffres sur une période de dix ans environ. Ce, afin d'avoir une visibilité d'évolution sur du moyen terme et non sur du court terme. Ces chiffres concerneraient tous les postes actuels intégrés dans le bilan social (recrutements, masse salariale, formations, arrêts maladie, etc.....). L'UPOND publie des bilans sociaux depuis 2009, cette rétrospective pourrait donc se réaliser sur les cinq dernières années même si cela représente un important travail de regroupement de multiples données.

Mme Fabienne Mazzuchelli souhaiterait savoir s'il est envisageable d'obtenir des chiffres concernant les mutations internes et externes des personnels par catégorie au sein des différents services ou autres établissements avec l'ancienneté dans le poste pour chacune de ces personnes. Ces chiffres pourraient eux aussi s'imputer sur une période de dix ans environ. Ils permettraient de visualiser les mouvements ou l'immobilisme pour l'ensemble des personnels BIATSS.

M. Thibaut Pierre insiste sur le fait que le bilan social doit garder malgré tout un aspect synthétique pour rester lisible.

Il aborde ensuite le sujet des personnes en situation de handicap : quarante-deux personnes sont dans cette situation au sein de l'UPOND à ce jour. Ces personnes étaient trente-neuf en 2013, trente-sept en 2012 et vingt-six en 2011. Cette situation de travailleurs subissant un handicap se déclare à 80% durant l'accomplissement de sa carrière. Parmi ces personnes, trente-deux sont des personnels BIATSS et dix sont enseignants. Il existe des contrats

doctoraux spécifiques pour les personnels en situation de handicap pour permettre leur accompagnement jusqu'à un poste de Maître de Conférence.

Mme Fabienne Mazzuchelli souhaiterait connaître les chiffres des personnels en situation de handicap, qui le sont devenus durant leur carrière à l'UPOND. Ceux-ci seront communiqués ultérieurement, M. Thibaut Pierre n'en disposant pas au moment du présent CHSCT. M. Frédéric Dufaux rappelle à l'assemblée la loi du 10, juillet 1987 qui fait obligation d'employer au moins 6% de personnels en situation de handicap. L'UPOND emploie à ce jour 1,88% de personnes dans cette situation. Aussi, la pénalité fixée pour non-respect du quota des 6% est de 45 000 € car l'établissement bénéficie d'un abattement à hauteur de 70% de la pénalité. Dans deux ans nous bénéficierons encore d'un abattement à hauteur de 50% de la pénalité. Et dans trois ans nous devons, sur la base de l'évolution des chiffres actuels, acquitter une amende d'environ 120 000 € puisque nous devons payer 100% de cette pénalité.

M. Stéphane Brette précise que ces chiffres ne sont valables que si nous restons sur les mêmes bases d'investissements déductibles de ces amendes.

Les mouvements de personnels qui arrivent sont estimés à une centaine et environ quatre-vingt, quatre-vingt-dix qui partent. Ces arrivants sont des mutations et des créations de postes. Concernant les départs, il s'agit également de mutations, de détachements et de mises en disponibilité. Le CT souhaiterait obtenir les raisons et autres motivations de ces départs.

La masse salariale se chiffre à 147 millions d'euros. Elle est en hausse de trois millions par rapport à 2013. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des charges patronales. Les deux prochains exercices comptables pourraient être ceux d'une tension budgétaire quant à la masse salariale.

M. Thibaut Pierre aborde ensuite le sujet de la formation. Depuis septembre 2014 le service de l'accompagnement individuel a été créé. Ce service a pour vocation de gérer les formations pour l'ensemble des personnels (administratifs et enseignants) d'UPOND. En 2014, la formation a concerné 1076 personnes et a coûté 343 000 €. Un effort a été fait dans ce domaine puisqu'une augmentation de 100 000 € a été constatée en 2014 par rapport à 2013. Les axes prioritaires sont la bureautique, les logiciels de gestion, l'hygiène et la sécurité ainsi que les préparations aux concours. La formation des membres du CHSCT qui est obligatoire, est prévue durant l'année universitaire 2015-2016. Cette formation s'effectue durant six jours. Mme Elisabeth Brunet précise que les organisations syndicales sont habilitées à dispenser ce type de formation. Mme Anne-Sophie Ginon précise à l'assemblée qu'UPOND en sa qualité d'employeur ne peut se tourner vers un syndicat pour dispenser cette formation. Il s'agit tout simplement d'un souci d'éthique et de déontologie.

M. Thibaut Pierre précise que durant l'année 2015-2016 des formations sur le handicap et les risques psychosociaux seront proposées. Il aborde ensuite les sujets de l'hygiène et la sécurité ainsi que les conditions de travail et les absences. Les arrêts maladie représentent 5362 jours et concernent 285 agents BIATSS titulaires. Nous sommes exactement sur les mêmes bases qu'en 2012. Les facteurs épidémiques notamment en hiver doivent être pris en compte pour effectuer une analyse objective sur les raisons de ces absences. Le nombre de ces arrêts maladie concerne autant les hommes que les femmes. Les absences pour longue maladie, qui sont aussi un indicateur de la santé au travail, sont au nombre de six concernant les personnels BIATSS. Il y en avait treize en 2014.

Pour ce qui est des accidents de travail, dix-sept ont été dénombrés en 2014 concernant les personnels BIATSS et six pour les enseignants. Les accidents de trajet sont au nombre de quatorze pour les personnels BIATSS et deux pour les enseignants. Ces chiffres sont analogues à ceux de 2014.

Une hausse significative du travail à temps partiel a été constatée depuis 2014. Les raisons de ce choix sont subjectives et propres à chacun mais peuvent faire l'objet d'une étude particulière. Les jours épargnés sur les comptes épargne temps sont aussi en constante augmentation. Ils sont passés 861 en 2013 à 1113 en 2014. Ces jours ont été épargnés par 102 personnes en 2013 et 128 en 2014. Mme Fabienne Mazzuchelli suggère une distinction entre les personnes qui ont fait le choix délibéré du temps partiel et celles qui en bénéficient de droit.

Dès parution du bilan social 2014 émanant du Ministère, M. Thibaut Pierre se livrera à une comparaison avec les chiffres propres à l'UPOND.

5) Points sur les accidents du travail-accidents de trajet du 01/01/2015 au 31/05/2015 :

M. Thibaut Pierre procède au commentaire du tableau fourni aux membres du CHSCT. Il précise que des formations telles « gestes et postures » sont dispensées pour pallier aux risques de chutes ou de lumbagos et autres sciatiques notamment pour le service manutention. La dernière session a enregistré vingt-deux personnes présentes. Les équipements de protection individuelle sont également obligatoires pour une certaine catégorie de personnel. Ils doivent être systématiquement portés lors de l'accomplissement de certaines tâches. Les chefs d'équipes et de services doivent sensibiliser le personnel au port de ces équipements, c'est l'une des bases de la prévention des risques d'accidents du travail.

M. Frédéric Dufaux propose que les décès soient également mentionnés sur ce tableau afin d'analyser si le fait qu'ils se soient déroulés sur le site de l'UPOND est un facteur qui s'est révélé aggravant. Ce, bien évidemment afin de pouvoir mettre en place des moyens de prévention voir des formations (SST ou utilisation d'un défibrillateur) encore plus appropriés.

Point d'information : Etat d'avancement de l'enquête sur les Risques Psychosociaux dont Frédéric Dufaux a la charge.

Le questionnaire sur ces risques a été mis en place à partir d'une enquête publiée par l'INRS. Ce document n'a pu être validé par l'université à cause du choix d'un logiciel inapproprié. M. Frédéric Dufaux a donc, en accord avec la correspondante « informatique et libertés », de l'université, opté pour un nouveau logiciel respectant scrupuleusement les aspects « anonymat » liés à cette enquête. Grâce à ce nouveau logiciel l'enquête s'est révélée plus synthétique.

Mme Anne-Sophie GINON prononce la fin de la séance à 17 heures 10.

Prochain CHSCT : Septembre 2015.

Jean-François BALAUDE, Président du CHSCT



Frédéric DUFAUX, secrétaire du CHSCT

A blue ink signature consisting of several horizontal and diagonal strokes, written over the text of the secretary.

Jean-Luc REYNAUD, secrétaire de séance

A black ink signature consisting of several overlapping, circular and diagonal strokes, written over the text of the secretary.